



Divorce indivision et usufruit

Par **mariedominique**, le **03/05/2008** à **15:28**

mon frère est divorcé depuis 7 ans et veut mettre fin à l'indivision d'une maison où ses enfants et son ex femme ont habité. Celle-ci aujourd'hui est remariée et a déménagé. Malgré l'usufruit que mon frère a donné à son ex-femme lors du divorce, peut-il obtenir la fin de cette indivision? Si oui, comment doit-il faire pour cela? Merci pour votre réponse.

Par **ly31**, le **04/05/2008** à **08:42**

Bonjour, L'usufruit doit "tomber" lors d'un divorce ! Cependant votre frère doit se mettre en rapport avec son Notaire, pour demander l'annulation de l'usufruit. Je vous souhaite bon courage. ly31

Par **mariedominique**, le **04/05/2008** à **12:50**

merci pour votre réponse mais je reviens à la question posée. En effet, pourriez-vous me dire, s'il vous plaît si cet usufruit que mon frère a donné à son ex femme lors du jugement du divorce peut être annulé pour mettre fin à l'indivision d'une maison achetée en commun. Je vous rappelle que son ex femme est aujourd'hui remariée et n'habite plus le logement familial. Merci pour votre réponse.

Par **ly31**, le **04/05/2008** à **18:39**

Bonsoir
Est ce que votre frère a donné l'usufruit à son ex femme avant, ou après le divorce ?
L'indivision peut être rachetée car il faut savoir que l'usufruit se négocie
Avez vous d'autres questions à me poser ?
Je vous souhaite une bonne fin de journée
ly31

Par **mariedominique**, le **04/05/2008 à 19:12**

je vous remercie pour votre réponse. L'usufruit a été donné au moment du divorce: il est noté sur l'acte du divorce que son ex-femme a la moitié indivise en pleine propriété et l'autre moitié indivise en usufruit; aussi, dans ces conditions, comment mon frère peut-il mettre fin à l'indivision de sa maison que ses enfants et son ex femme n'occupent plus depuis 2 ans et que son ex femme loue? Merci de me répondre encore une fois.